



Mobistar

Play

Work

Love



Résultats du premier trimestre 2015 Mobistar

La stabilisation progressive du chiffre d'affaires de la téléphonie stimule la progression de 5,6 % de l'EBITDA retraité

Confirmation des prévisions pour l'exercice 2015

Bruxelles, le 23 avril 2015 – Mobistar (Euronext Bruxelles: MOBB) communique ce jour ses résultats pour le premier trimestre 2015.

- ✓ Au cours du premier trimestre 2015, Mobistar reste fidèle à sa stratégie de création des leviers d'une croissance future, tout en mettant davantage l'accent sur la gestion de la valeur. Cette stratégie se voit notamment renforcée par la monétisation de l'utilisation des données induite par la forte augmentation du nombre de smartphones 4G sur tous les marchés:
 - Le leadership de Mobistar en termes de couverture 4G a une nouvelle fois été confirmé par une étude réalisée par Commsquare au premier trimestre 2015;
 - La base clients 4G postpayée de Mobistar progresse de 19 % par rapport à fin 2014, et représente dorénavant un client postpayé sur quatre.
- ✓ L'ARPU de Mobistar en Belgique a progressé pour la deuxième fois consécutive et s'élève à 23,9 euros au premier trimestre 2015, contre 23,4 euros un an auparavant, soit une hausse de 2,0 %. L'ARPU postpayé a même progressé de 3,8 % en un an, contre +1,8 % au trimestre précédent, grâce à l'accent mis par Mobistar sur la gestion de la valeur.
- ✓ Mobistar lancera ses services internet très haut débit et télévision digitale via le câble en Belgique après que les régulateurs auront publié le document de consultation qui régit une application acceptable du mécanisme de tarification 'retail-minus'.
- ✓ Les solides résultats enregistrés au premier trimestre 2015 permettent à Mobistar de maintenir ses prévisions pour l'exercice 2015. Mobistar a réalisé:
 - un chiffre d'affaires de la téléphonie mobile de 270 millions d'euros, soit -2,8 % en un an (-0,6 % hors impact réglementaire);
 - un EBITDA retraité de 70 millions d'euros, soit +5,6 % en un an (+12,4 % hors impact réglementaire);
 - un cash-flow opérationnel de 42 millions d'euros, soit +55,3 % en un an (+75,6 % hors impact réglementaire).

Jean Marc Harion, Chief Executive Officer de Mobistar, commente: 'Je suis heureux d'annoncer que les résultats enregistrés par Mobistar au cours du premier trimestre 2015 confirment la pertinence de notre stratégie. Parallèlement à la monétisation des données mobiles, nous créons des leviers de croissance grâce à un leadership évident en 4G, à un déploiement de réseau rapide et des offres attractives pour tous les segments de marché. Nous sommes prêts à démarrer, de manière disciplinée, le lancement commercial de nos services internet très haut débit et télévision digitale via le câble. Mobistar attend des régulateurs qu'ils publient des tarifs 'wholesale' conformes au marché pour enfin ouvrir le marché fixe et en faire bénéficier tous les clients belges'.

Ludovic Pech, Chief Financial Officer de Mobistar, ajoute: 'Sur le plan financier, nous avons clôturé le premier trimestre 2015 sur une note encourageante, avec un EBITDA retraité et un cash-flow en progression par rapport au premier trimestre 2014. Cette année, nous allons davantage récolter les fruits de l'amélioration de notre efficacité, notamment en raison de la stabilisation progressive de nos revenus. Nous continuerons également à analyser notre base de coûts sous tous ses angles. Au cours du premier trimestre, nous avons progressé sur l'optimisation transversale de notre structure organisationnelle en fusionnant les activités B2C, vente et distribution au sein d'un même département, et les économies qui en découlent se matérialiseront tout au long de l'année.'

1. Points forts financiers et opérationnels

- **La base clients prépayés est en progression tandis que la base clients postpayés se stabilise**

1/ Suite à la solide performance enregistrée au second semestre 2014, les ajouts nets de clients **résidentiels postpayés** se stabilisent au fil des trimestres, et ce malgré la décision de Mobistar de modérer sa présence commerciale au début du trimestre, suite à la campagne de fin d'année particulièrement intense. Dans le même temps, les ajouts nets de clients postpayés dans le **segment des entreprises** ont été encourageants et poursuivent leur évolution à la hausse. 2/ Les ajouts nets de clients prépayés poursuivent leur amélioration par rapport à fin 2014 et affichent la meilleure performance des 15 derniers trimestres, grâce au renforcement du portefeuille d'offres il y a un an. 3/ **Le nombre de cartes SIM M2M/IoT** (Internet of Things) enregistre une baisse de 133.797 cartes par rapport au trimestre précédent. Cette diminution résulte de la résiliation d'un contrat M2M représentant environ 150.000 cartes SIM de faible ARPU. Si l'on ne tient pas compte de la perte de ce contrat, la tendance sous-jacente reste saine, comme le prouve la signature de deux contrats importants avec un constructeur automobile et un conglomérat multinational. C'est ainsi qu'à la fin du premier trimestre 2015, **la base clients 'retail' de Mobistar en Belgique** s'élève à 3.762.301 clients.

- **Mobistar héberge toujours le plus grand nombre de clients MVNO**

Au cours du premier trimestre 2015, **la base clients 'wholesale' de Mobistar s'est étoffée de 152.722 nouveaux clients MVNO**, principalement grâce au segment ethnique. Mobistar héberge toujours le plus grand nombre de clients MVNO.

- **La supériorité de la couverture du réseau 4G de Mobistar est confirmée depuis plus d'un an**

Une étude récente menée par l'agence indépendante Commsquare confirme **la supériorité de la couverture du réseau 4G de Mobistar**. Le réseau 4G de Mobistar offre la meilleure couverture, tant à l'extérieur des bâtiments (92 %) qu'à l'intérieur (72 %). Fin mars 2015, près d'un client Mobistar sur cinq **est enregistré en tant que client 4G. Le trafic 4G, en progression, représente plus de 40 % du trafic total des données mobiles**. Le trafic total des données mobiles a enregistré une hausse annuelle de 153 % au premier trimestre 2015.

- **La croissance de l'ARPU se poursuit au premier trimestre 2015**

L'ARPU de Mobistar s'élève à 23,9 euros au premier trimestre 2015, contre 23,4 euros un an auparavant. L'ARPU enregistre une **progression pour le deuxième trimestre consécutif**, confirmant ainsi la tendance à la stabilisation malgré l'effet pénalisant de la régulation roaming et de la baisse des volumes, et par conséquent des revenus issus des tarifs de terminaison des SMS. **L'ARPU postpayé a même progressé de 3,8 % en un an**, contre +1,8 % au trimestre précédent. La couverture réseau 4G de Mobistar favorise une utilisation plus importante des services de données. La stratégie de prix segmentée et différentielle introduite par Mobistar il y a deux ans a clairement amélioré la monétisation des données.

- **Le chiffre d'affaires de la téléphonie mobile se stabilise**

Le chiffre d'affaires de la téléphonie mobile de Mobistar s'élève à 270,3 millions d'euros, contre 278,1 millions d'euros un an auparavant. Ceci représente certes une baisse de 2,8 %, mais également une évolution positive trimestre après trimestre. Hors impact réglementaire, le chiffre d'affaires de la téléphonie mobile se serait largement stabilisé.

- **L'EBITDA retraité de Mobistar progresse pour la première fois en 15 trimestres**

Au cours du premier trimestre 2015, Mobistar enregistre **pour la première fois en 15 trimestres une augmentation annuelle de 5,6 % de l'EBITDA retraité**, soit 69,9 millions d'euros contre 66,1 millions d'euros au premier trimestre 2014. Hors impact réglementaire, l'EBITDA retraité aurait même progressé de 12,4 %.

- **Le cash-flow opérationnel affiche une hausse au premier trimestre 2015**

A la fin du premier trimestre 2015, le **cash-flow opérationnel s'élève à 42,1 millions d'euros**, contre 27,1 millions d'euros un an auparavant. Le **cash-flow organique atteint 14,5 millions d'euros** au premier trimestre 2015, une progression de 2,9 millions d'euros par rapport aux 11,6 millions d'euros enregistrés au cours de la même période un an auparavant. Le montant des investissements nets consentis au premier trimestre 2015 s'élève à 26,8 millions d'euros, contre 37,4 millions d'euros au cours de la même période un an auparavant, où les investissements avaient été particulièrement importants suite au lancement de la 4G.

2. Faits marquants

En 2015, Mobistar entame la phase finale de son plan de transformation. Alors que les deux premières années ont été consacrées à fixer les fondamentaux, l'accent est progressivement mis aujourd'hui sur la gestion de la valeur et la création de leviers de croissance future. Au cours du premier trimestre 2015, des progrès ont été réalisés dans ses quatre priorités stratégiques:

Leadership dans le mobile:

- Mobistar reste l'opérateur mobile le plus innovant en Belgique et détient clairement le leadership en termes de couverture 4G.
- 92 % des clients Mobistar apprécient aujourd'hui les avantages du réseau mobile de dernière génération. Au cours du second semestre 2015, Mobistar offrira une couverture 4G extérieure de 99 % et une couverture 4G intérieure de 84 %.
- Le déploiement du réseau 4G/LTE à grande vitesse de Mobistar se poursuit, l'opérateur prévoyant déjà de réaliser un véritable saut technologique avec le déploiement de la 4G+. Cette nouvelle technologie bénéficiera aux clients Mobistar car elle permet une utilisation plus efficace des différentes bandes de fréquences.
- Fin mars 2015, près d'un client Mobistar sur cinq est enregistré en tant que client 4G. Le trafic 4G a fortement progressé pour représenter plus de 40 % du trafic total des données mobiles.
- L'utilisation des données mobiles à l'étranger poursuit également sa progression, grâce aux accords roaming 4G conclus par Mobistar et à la baisse des tarifs de roaming.

Pionnier dans la convergence novatrice:

- Depuis le lancement fin 2014 de tests opérationnels de ses services internet très haut débit et télévision digitale via le câble, Mobistar a progressivement étendu la zone de test et le nombre d'utilisateurs pilotes. Mobistar peut ainsi optimiser jour après jour la qualité de ses services et susciter des réactions spontanées sur le web de la part de nouveaux clients pilotes potentiels.
- L'Autorité de concurrence belge a ouvert une enquête officielle sur les politiques de prix menées par les chaînes de télévision vis-à-vis des nouveaux entrants. Le but de cette enquête est de s'assurer que les nouveaux acteurs sont traités de manière équitable, raisonnable et non-discriminatoire.
- Le régulateur belge des télécommunications IBPT a publié le 25 mars 2015 un rapport de synthèse reprenant des recommandations afin de faciliter le passage à un autre opérateur fixe (téléphonie fixe, internet, télévision inclus dans un forfait). Il propose entre autres d'autoriser l'opérateur receveur à entreprendre pour son nouveau client toutes les démarches nécessaires au changement d'opérateur.

Meilleure expérience client:

- Mobistar donne la priorité aux investissements en fonction de l'impact sur l'expérience client et consacre dès lors ses investissements à améliorer son réseau là où les besoins de ses clients se font le plus sentir. La présence de Mobistar le long des voies de communication importantes, telles que les autoroutes et les voies ferroviaires, en est un bel exemple.
- Plutôt que de se positionner en fonction des prix, Mobistar met en évidence l'excellence de ses services. Les clients Mobistar détenteurs d'un plan tarifaire moyen de gamme peuvent appeler les autres clients Mobistar de manière illimitée. De nombreux clients Mobistar ont également un accès illimité et gratuit à Facebook et Twitter. Ce type de service permet à Mobistar de se démarquer et en même temps d'encourager le développement de nouveaux usages, garantissant ainsi une croissance plus rapide dans le segment des données mobiles.
- Le programme de fidélisation 'Have a Nice Day' a été enrichi afin d'accroître l'engagement et la fidélité des clients. Ainsi, Mobistar offre à ses clients des places de cinéma tous les ans, semestres, trimestres, mois ou toutes les semaines selon qu'ils sont clients depuis au moins 3 mois ou 1, 2, 3 ou 5 ans.

Meilleure efficacité du secteur:

- Le programme d'efficacité ACE2 a permis de dégager des économies supplémentaires au cours du premier trimestre 2015. Simultanément, Mobistar a poursuivi ses efforts et réalloué des ressources vers des activités génératrices de croissance.
- L'externalisation du développement et des activités IT de Mobistar se déroule sans heurts. Cette décision stratégique, dont découlent des économies sur les coûts d'exploitation et d'investissement, place l'IT de Mobistar au cœur de ses stratégies axées sur la personnalisation du client.
- Au cours du premier trimestre 2015, Mobistar a fusionné sa 'Consumer Business Unit' et ses activités de vente et de distribution au sein d'un même département. Cette synergie permettra de dégager des économies tout en garantissant une expérience numérique et client totalement 'end-to-end'.

3. Commentaires sur la situation financière

3.1 Chiffres consolidés du groupe Mobistar

Chiffres-clés consolidés du groupe Mobistar ⁽¹⁾	T1 2015	T1 2014	Variation
Total cartes SIM connectées (Mobistar S.A., Orange Communications Luxembourg S.A. et MVNO)	5 568 188	5 253 399	+6,0%
Chiffre d'affaires consolidé (mio €)	303,4	317,0	-4,3%
Chiffre d'affaires de la téléphonie (mio €)	270,3	278,1	-2,8%
Chiffre d'affaires de la vente de terminaux (mio €)	33,1	38,9	-14,9%
EBITDA retraité⁽²⁾ (mio €)	69,9	66,1	+5,6%
Marge d'EBITDA retraité en % du chiffre d'affaires de la téléphonie	25,8%	23,8%	
EBITDA (mio €)	68,8	64,5	+6,8%
Marge d'EBITDA en % du chiffre d'affaires de la téléphonie	25,5%	23,2%	
Bénéfice net consolidé (mio €)	11,8	9,2	+28,6%
Bénéfice net par action ordinaire ⁽³⁾ (€)	0,20	0,15	+28,6%
Investissements nets (mio €)	26,8	37,4	-28,4%
Investissements nets / Chiffre d'affaires de la téléphonie	9,9%	13,5%	
Cash flow opérationnel⁽⁴⁾ (mio €)	42,1	27,1	+55,3%
Cash flow organique ⁽⁵⁾ (mio €)	14,5	11,6	+24,6%
Dettes financières nettes (mio €)	515,6	546,4	-5,6%

3.2 Etat du résultat global consolidé

Revenus

Le chiffre d'affaires total consolidé de Mobistar s'élève à 303,4 millions d'euros au premier trimestre 2015, contre 317,0 millions d'euros au premier trimestre 2014, soit un déclin de 4,3 %. Hors impact réglementaire, le chiffre d'affaires total consolidé aurait enregistré une baisse de 2,9 %.

Le chiffre d'affaires de la téléphonie de Mobistar s'établit à 270,3 millions d'euros au premier trimestre 2015, contre 278,1 millions d'euros pour la même période un an auparavant, soit une diminution de 2,8 %. Ce résultat confirme à nouveau la tendance à l'amélioration et rapproche Mobistar d'une croissance positive du chiffre d'affaires de la téléphonie. Même si l'impact réglementaire est moins important - puisque la régulation tant nationale qu'européenne disparaît peu à peu, l'impact réglementaire sur le chiffre d'affaires de la téléphonie de Mobistar s'élève à 6,1 millions d'euros au premier trimestre 2015, soit un impact roaming (UE) de 5,4 millions d'euros et un impact MTR de 0,7 million d'euros. Hors impact réglementaire, le chiffre d'affaires consolidé de la téléphonie aurait diminué de 0,6 % au premier trimestre 2015.

Le chiffre d'affaires consolidé provenant de la vente de terminaux s'élève à 33,1 millions d'euros au premier trimestre 2015, contre 38,9 millions d'euros au cours de la même période un an auparavant. Comme pour les trimestres précédents, cette diminution résulte de la suppression progressive des activités de simple achat/revente et d'une baisse du prix de vente moyen des terminaux, suite à la hausse du nombre de smartphones entrée de gamme et milieu de gamme.

Résultat des activités d'exploitation avant amortissements et autres charges d'exploitation

Au cours du premier trimestre 2015, l'EBITDA retraité de Mobistar a enregistré une progression annuelle de 5,6 % pour la première fois en 15 trimestres, pour s'établir à 69,9 millions d'euros, contre 66,1 millions d'euros au cours du premier trimestre 2014. La marge d'EBITDA retraité représente 25,8 % du chiffre d'affaires de la téléphonie au premier trimestre 2015, contre 23,8 % au premier trimestre 2014.

L'impact réglementaire sur l'EBITDA retraité s'est progressivement allégé, mais représente encore 4,5 millions d'euros au premier trimestre 2015, soit 4,1 millions d'euros provenant de la baisse des tarifs de roaming (UE) et 0,4 million d'euros provenant de la baisse des tarifs de terminaison mobile au Luxembourg en janvier 2015. Hors impact réglementaire, l'EBITDA retraité progresse de 12,4 % par rapport au premier trimestre 2014.

EBITDA retraité (mio €)	T1 2015	T1 2014	Variation
EBITDA retraité	69,9	66,1	5,6%
- Coûts de licenciement	0,7	-1,6	Na
- Autres coûts de restructuration	-1,7	0	Na
EBITDA	68,8	64,5	6,8%

L'EBITDA du premier trimestre 2015 s'élève à 68,8 millions d'euros, contre 64,5 millions d'euros un an auparavant, soit une progression annuelle de 6,8 %. La marge d'EBITDA au premier trimestre représente 25,5 % du chiffre d'affaires de la téléphonie, contre 23,2 % un an auparavant.

Bénéfice net

Mobistar enregistre un bénéfice net consolidé de 11,8 millions d'euros au premier trimestre 2015, contre 9,2 millions d'euros au cours de la même période un an auparavant. La marge du bénéfice net sur chiffre d'affaires de la téléphonie s'établit à 4,4 % au premier trimestre 2015, contre 3,3 % au premier trimestre 2014. Le bénéfice net par action s'élève à 0,20 euro au premier trimestre 2015, contre 0,15 euro un an auparavant.

3.3 Etat consolidé de la situation financière

L'état consolidé de la situation financière s'élève à 1.428,2 millions d'euros au 31 mars 2015, contre 1.407,2 millions d'euros au 31 mars 2014.

La dette financière nette s'établit à 515,6 millions d'euros à fin mars 2015, soit une diminution de 21,1 millions d'euros par rapport aux 536,7 millions d'euros fin 2014. Le ratio annualisé dette financière nette/EBITDA retraité s'élève à 1,9x au premier trimestre 2015, contre 1,8x un an auparavant et 2,0x fin 2014.

3.4 Flux de trésorerie consolidé

Au cours du premier trimestre 2015, le cash-flow opérationnel s'élève à 42,1 millions d'euros, contre 27,1 millions d'euros au cours de la même période un an auparavant, soit une hausse de 55,3 %. Au cours des trois premiers mois de 2015, Mobistar a généré un cash-flow organique de 14,5 millions d'euros, soit une augmentation de 2,9 millions d'euros par rapport aux 11,6 millions d'euros réalisés un an auparavant.

Mobistar a poursuivi ses investissements dans son réseau mobile, notamment dans le déploiement de la 4G, en mettant clairement l'accent sur les meilleures technologies afin d'offrir une qualité optimale en voix et données mobiles à ses clients mobiles partout en Belgique. Le montant des investissements nets consentis au premier trimestre 2015 s'élève à 26,8 millions d'euros, contre 37,4 millions d'euros au cours de la même période un an auparavant.

3.5 Activités du groupe Mobistar par segments

De manière plus détaillée, les activités du groupe Mobistar se déclinent au travers de ses segments de la façon suivante:

3.5.1. Activités en Belgique

Chiffres-clés financiers Mobistar S.A.	T1 2015	T1 2014	Variation
ARPU ⁽⁶⁾ (€/mois/client actif)	23,9	23,4	+2,0%
Chiffre d'affaires de la téléphonie (mio €)	259,2	264,9	-2,2%
dont mobile	237,8	240,3	-1,1%
dont non mobile	21,4	24,5	-12,7%
Chiffre d'affaires total (mio €)	291,4	304,4	-4,3%

Chiffres-clés opérationnels Mobistar S.A.	T1 2015	T1 2014	Variation
Total cartes SIM connectées	5 472 299	5 150 711	+6,2%
Total clients actifs (téléphonie mobile, IEW)	3 022 530	3 091 060	-2,2%
Total cartes SIM actives M2M	739 771	749 055	-1,2%
Total clients MVNO (téléphonie mobile, full MVNO incl.)	1 709 998	1 310 596	+30,5%
Total clients internet mobile	111 478	111 361	+0,1%
Total clients ADSL	30 622	41 743	-26,6%
Total clients TV digitale	0	0	
Total lignes actives en téléphonie fixe	206 454	225 759	-8,6%

Activités mobiles

Analyse du marché

Le marché mobile belge se caractérise aujourd'hui par une rapide prolifération des données mobiles. L'attrait pour les données mobiles s'illustre par le nombre croissant d'utilisateurs de smartphones et par l'utilisation accrue des données mobiles. Le taux de pénétration des smartphones dépasse le seuil des 50 % et se rapproche ainsi du taux moyen européen. Le taux de pénétration des smartphones 4G a également bien progressé et stimule l'utilisation des données mobiles sur tous les marchés Mobistar. Après l'importante érosion des prix en 2013, le marché reste relativement discipliné en termes de tarification. Compte tenu des investissements consentis dans le réseau 4G, le marché belge favorise de plus en plus les offres conjointes de services et terminaux mobiles. Le segment 'SIM-only' (cartes SIM uniquement) est de plus en plus dominé par les acteurs convergents capables de mettre à profit leur stratégie de forfaits.

Analyse financière

En Belgique, l'ARPU de Mobistar s'élève à 23,9 euros au cours du premier trimestre 2015, contre 23,4 euros un an auparavant. L'ARPU enregistre une progression pour le deuxième trimestre consécutif, malgré l'effet pénalisant de la régulation sur le roaming (EU). L'évolution positive de l'ARPU résulte intégralement de l'ARPU postpayé qui est passé de 27,2 euros au premier trimestre 2014 à 28,3 euros un an plus tard. D'autre part, suite à l'activité promotionnelle et à la migration de clients prépayés à l'ARPU élevé vers des plans tarifaires postpayés, l'ARPU prépayé a diminué pour s'établir à 12,2 euros au premier trimestre 2015, contre 13,8 euros au cours de la même période un an auparavant.

L'évolution annuelle positive du chiffre d'affaires de la téléphonie en Belgique se poursuit, limitant la baisse à 1,1 % au premier trimestre 2015, soit 237,8 millions d'euros contre 240,3 millions d'euros au premier trimestre 2014. L'effet négatif du roaming (UE) fléchit mais représente encore 4,5 millions d'euros. Hors impact réglementaire, le chiffre d'affaires de la téléphonie en Belgique aurait enregistré une légère progression de 0,8 % par rapport à la même période un an auparavant.

Analyse opérationnelle

A la fin du premier trimestre 2015, la base clients 'retail' de Mobistar totalise 3.762.301 clients. La diminution enregistrée par rapport au trimestre précédent s'explique principalement par la résiliation d'un contrat M2M aux volumes importants et à un faible ARPU.

Suite à la solide performance enregistrée au second semestre 2014, les ajouts nets de clients résidentiels postpayés se stabilisent au fil des trimestres, et ce malgré la décision de Mobistar de modérer sa présence commerciale au début du trimestre, suite à la campagne de fin d'année particulièrement intense. Dans le même temps, les ajouts nets de clients postpayés dans le segment des entreprises se montrent encourageants, poursuivant leur évolution positive. Au cours du premier trimestre 2015, Mobistar a signé quelques contrats importants dans le segment des entreprises, signes précurseurs d'un retour sur ce marché.

Les ajouts nets de clients prépayés poursuivent leur amélioration par rapport à fin 2014 et affichent la meilleure performance des 15 derniers trimestres, grâce au renforcement du portefeuille d'offres il y a un an.

Le nombre de cartes SIM M2M/IoT (Internet of Things) s'élève à 739.771. Cette diminution résulte de la résiliation d'un contrat représentant environ 150.000 cartes SIM, ce qui montre que la tendance sous-jacente reste saine. Par conséquent, le nombre de cartes SIM M2M/IoT enregistre une diminution de 133.797 cartes par rapport au trimestre précédent. Si l'on ne tient pas compte de la perte de ce contrat, la tendance sous-jacente reste saine, comme le prouve la signature de deux contrats importants avec un constructeur automobile et un conglomérat multinational.

Au premier trimestre 2015, la base clients MVNO de Mobistar compte 152.722 clients supplémentaires par rapport au trimestre précédent, principalement des clients MVNO prépayés.

Activités fixes et convergentes

Analyse du marché

Vu le taux de résiliation particulièrement bas sur le marché télécom fixe en Belgique et les offres 'triple play' moins avantageuses que dans les pays limitrophes, et pour supporter le lancement commercial imminent de l'offre câblée de Mobistar, le régulateur belge IBPT a adopté un certain nombre de mesures destinées à faciliter le changement d'opérateur de services télécoms fixes par les consommateurs. L'IBPT souhaite rapidement instaurer une procédure standard pour changer d'opérateur, afin d'éviter aux clients de devoir payer une double facture ou de se retrouver sans connexion. Tous les opérateurs seront tenus de fournir des informations claires et accessibles quant à la procédure à suivre.

Analyse financière

Le chiffre d'affaires de la téléphonie non mobile de Mobistar s'élève à 21,4 millions d'euros à la fin du premier trimestre 2015, contre 24,5 millions d'euros au cours de la même période un an auparavant.

Analyse opérationnelle

A la fin du premier trimestre 2015, Mobistar totalise 30.622 clients ADSL, ce qui représente une baisse de 26,6 % par rapport aux 41.743 clients ADSL enregistrés un an auparavant. Le nombre de lignes fixes actives diminue, passant de 225.759 lignes actives fin 2014 à 206.454 un an plus tard, soit une perte de 19.305 lignes actives.

3.5.2. Activités au Luxembourg (Orange Communications Luxembourg S.A.)

Chiffres-clés financiers Orange Communications Luxembourg S.A.	T1 2015	T1 2014	Variation
Chiffre d'affaires de la téléphonie (mio €)	11,8	13,5	-12,8%
Chiffre d'affaires total (mio €)	14,7	15,6	-5,7%

Chiffres-clés opérationnels Orange Communications Luxembourg S.A.	T1 2015	T1 2014	Variation
Total clients actifs (téléphonie mobile)	95 889	102 688	-6,6%
ARPU (€/mois/client actif)	37,8	41,9	-9,8%

Analyse du marché

Le régulateur luxembourgeois, ILR, a imposé à tous les opérateurs des tarifs de terminaison mobile symétriques de 0,98 eurocent/min à partir du 1er février 2014, sur base d'une référence internationale et en prévision d'un modèle de coûts LRIC. Orange Communications Luxembourg S.A. a introduit un recours contre cette décision, contestant la méthode de calcul de référence utilisée par le régulateur. En mars 2015, Orange Communications Luxembourg S.A. a été informé par le Tribunal administratif de l'annulation de la décision prise par l'ILR en matière de MTR. Ce dernier dispose à présent de 45 jours pour introduire un recours. Fin mars 2015, l'ILR a finalisé son modèle de coûts et a fixé les tarifs de terminaison mobile à 0,97 eurocent/min à partir d'avril 2015.

Analyse financière

Au cours du premier trimestre 2015, le chiffre d'affaires de la téléphonie d'Orange Communications Luxembourg S.A. (Orange) s'élève à 11,8 millions d'euros, une détérioration de 12,8 % par rapport aux 13,5 millions d'euros enregistrés un an auparavant. Hors impact MTR (0,7 million d'euros) et roaming (UE) (0,9 million d'euros), le chiffre d'affaires de la téléphonie aurait atteint 13,4 millions d'euros au premier trimestre 2015, soit une baisse de 0,5 %. Le chiffre d'affaires total s'élève à 14,7 millions d'euros au premier trimestre 2015, soit une diminution de 5,7 % par rapport aux 15,6 millions d'euros enregistrés un an auparavant. Hors impact réglementaire, le chiffre d'affaires total se serait élevé à 16,4 millions d'euros, une progression de 4,8 %.

Analyse opérationnelle

Au 31 mars 2015, Orange totalise 95.889 clients actifs en téléphonie mobile, soit une baisse de 248 clients par rapport au trimestre précédent. Orange poursuit ses innovations sur le marché en lançant le nouveau plan tarifaire Elo au prix de 19,90 euros par mois, incluant les appels et SMS illimités et 5 GB d'internet mobile par mois.

4. Instruments financiers, objectifs et politique de gestion des risques financiers

Aucun changement n'est survenu par rapport aux informations contenues dans le rapport annuel de 2014 (p.14).

5. Litiges

Les informations relatives aux litiges reprises dans le rapport annuel 2014 ont été modifiées de la manière suivante:

Antennes: La créance représentative du montant des taxes enrôlées, augmentée des intérêts moratoires calculés au taux légal, s'élève à 100,7 millions d'euros, dont 6,6 millions d'euros à charge des trois premiers mois de 2015. Ce montant cumulé est contesté devant les tribunaux.

Taxe wallonne sur les mâts, pylônes ou antennes: Par décret du 11 décembre 2013, il est établi par la Région wallonne une taxe annuelle sur les mâts, pylônes ou antennes de télécommunication mobile. Cette taxe est applicable à partir du 1er janvier 2014 et est fixée à 8.000 euros par site (indexée annuellement à partir de 2015). De plus, les communes wallonnes peuvent établir une taxe additionnelle de maximum cent centimes additionnels à la taxe décrite ci-dessus. Mobistar a introduit le 20 juin 2014 une requête en annulation contre ce décret auprès de la Cour Constitutionnelle. Mobistar a reçu les avertissements-extrait de rôle datés du 22 décembre 2014 pour cette taxe. Mobistar a introduit le 20 février 2015 une réclamation fiscale contre les avertissements-extrait de rôle. Le décret wallon du 12 décembre 2014, qui pérennise la taxe wallonne décrite ci-dessus pour les exercices d'imposition 2015 et suivants, a été publié dans le Moniteur Belge du 29 décembre 2014.

Abus de position dominante du groupe Belgacom: En mars 2014, Mobistar rejoint une procédure existante dans laquelle KPN Group demande des dommages et intérêts pour les abus de dominance de Belgacom Mobile. Le 29 mai 2007, le Tribunal

de Commerce de Bruxelles a adopté un jugement interlocutoire constatant la dominance de Belgacom (1999-2004) et désignant deux experts afin d'estimer les effets anti-concurrentiels des pratiques de compression de marge et des effets de réseaux ainsi que le dommage subi. Après la soumission de rapports intérimaires des experts, des procédures lancées par Belgacom ont abouti au remplacement des experts. Le recours contre le remplacement a été rejeté en 2014 et les experts remplacés ont lancé un recours en cassation le 5 janvier 2015. Entretemps de nouveaux experts ont été désignés en 2014 et une nouvelle expertise a débuté. En parallèle, dans la procédure d'appel lancée par Belgacom contre le jugement du 29 mai 2007, la Cour d'appel a confirmé dans son jugement du 26 février 2015 l'existence d'une position dominante et de possibles abus et a également étendu le nombre d'abus à analyser tout en redéfinissant la mission des experts. Les experts devraient continuer l'expertise devant la Cour d'appel et soumettre un rapport intermédiaire pour le troisième trimestre de 2015 et un rapport final pour le premier trimestre de 2016. Dans cette phase le rapport ne devrait traiter que des abus et pas des éventuels dommages.

Dans la plainte contre Belgacom pour abus de position dominante sur le marché du haut débit, le 22 janvier 2015, la Cour de Cassation a partiellement cassé le jugement de la Cour d'appel de Bruxelles du 5 mars 2013 concernant la prescription des mesures d'instruction. Un nouvel arrêt de la Cour d'appel est requis. Ceci retardera l'enquête poursuivie par l'Autorité de concurrence.

Tarifs sociaux: Dans le recours contre la loi transposant les directives télécom devant la Cour Constitutionnelle belge et actuellement devant la Cour de justice européenne, l'avocat-général a rendu ses conclusions fin janvier 2015. Il considère que les services mobiles ne sont pas repris dans la catégorie des réductions « tarifs sociaux » dans le cadre du Service universel.

Concernant le recours contre les deux arrêtés royaux du 14 avril 2013 relatifs à la base de données des tarifs sociaux, les plaidoiries ont été fixées au 4 mai 2015.

Régulation de la large bande et du câble: Concernant les décisions « analyse de marché » de mi-2011, la Cour d'appel a rendu un arrêt le 12 novembre 2014 rejetant l'attaque de Telenet et annulant également les parties des décisions interdisant l'accès à la TV digitale et internet à Belgacom. L'arrêt sur l'appel comparable de Tectéo, Brutélé et Numéricable annoncé pour le 1^{er} avril 2015 a été postposé à une date ultérieure non définie suite à l'important arriéré judiciaire lié à la réorganisation judiciaire.

Par ailleurs, les procédures lancées en 2014 contre les décisions des régulateurs de septembre et décembre 2013 sur les aspects qualitatifs et quantitatifs de l'accès au réseau câblé, temporairement suspendues jusqu'au prononcé des arrêts relatifs aux décisions « analyse de marché », ont été réactivées depuis l'arrêt du 12 novembre 2014 sur le recours de Telenet. Des conclusions seront échangées en 2015 et les plaidoiries auront lieu en juin pour l'appel sur les décisions qualitatives et en décembre 2015 pour l'appel sur les décisions quantitatives.

Dans l'affaire parallèle initiée par Mobistar contre Brutélé et Tecteo pour violation de leurs obligations réglementaires, la procédure se poursuit et des plaidoiries sont prévues en juin 2015.

6. Faits marquants survenus après la fin du premier trimestre 2015

Le 22 avril 2015, Mobistar a annoncé la signature d'un accord de partenariat avec edpnet. Cet accord permettra à Mobistar de lancer une nouvelle offre de services convergents à destination des PME combinant la téléphonie et l'internet, fixes et mobiles. La fourniture de ces services ainsi que leurs gestion, exploitation et support seront assurés par edpnet, Mobistar fournissant les services mobiles. Les nouvelles offres convergentes de Mobistar pour les PME seront proposés dans les prochains mois.

Aucun autre fait marquant n'est survenu après la fin du premier trimestre 2015.

7. Tendances

Mobistar réitère ses prévisions pour l'exercice 2015: un EBITDA retraité situé entre 260 et 280 millions d'euros, hors dépenses/revenus liés à l'opportunité du câble.

En 2015, Mobistar vise à stabiliser sa performance financière malgré des conditions de marché toujours très difficiles et la réallocation de ses ressources financières vers de nouvelles initiatives génératrices de croissance. La fourchette prévisionnelle inclut l'impact de la régulation existante sur le chiffre d'affaires et sur l'EBITDA à hauteur de 14,2 et 9,7 millions d'euros respectivement. La prévision est basée sur le contexte réglementaire, fiscal et de marché actuel.

Le rachat de Base Company par Telenet ne modifie en rien la stratégie de Mobistar et confirme la pertinence de son ambition de devenir un opérateur convergent sur les marchés résidentiel et professionnel. Le contrat MVNO qui lie actuellement Mobistar et Telenet court jusqu'à fin 2017. Selon les informations publiées par Telenet, l'entreprise n'a pas l'intention d'interrompre ce contrat avant sa date officielle d'expiration.

8. Calendrier financier

23 avril 2015	Résultats financiers T1 2015 (7h00) – Communiqué de presse
6 mai 2015	Assemblée Générale des Actionnaires
1 juillet 2015	Début de la période de blackout
24 juillet 2015	Résultats financiers T2 2015 (7h00) – Communiqué de presse
1 octobre 2015	Début de la période de blackout
20 octobre 2015	Résultats financiers T3 2015 (7h00) – Communiqué de presse

9. Conférence téléphonique

Date:	23 avril 2015
Heure:	10h00 (CET), 9h00 (UK), 4h00 (US/NY)
Conférence téléphonique:	http://corporate.mobistar.be/go/fr/informations_financieres.cfm

10. Actions

Les volumes des transactions et cours de clôture se basent sur les transactions effectuées sur NYSE Euronext Bruxelles.

	T1 2015	T1 2014
Transactions		
Cours de clôture moyen (€)	19,69	13,45
Volume quotidien moyen	135 789	132 934
Valeur quotidienne moyenne (€)	2 658 877	1 732 378
Actions et capitalisation		
Nombre total d'actions	60 014 414	60 014 414
Actions propres	0	0
Actions en circulation	60 014 414	60 014 414
Cours de clôture (€)	20,21	13,68
Capitalisation boursière (€)	1 212 891 307	820 997 184

11. Données trimestrielles

2014		T1 2014	T2 2014	T3 2014	T4 2014	Exercice 2014
EVOLUTION DE LA BASE CLIENTS						
Clients mobiles Mobistar S.A.	en milliers	3 091,1	3 038,4	3 058,3	3 041,7	
- Postpayés	en milliers	2 180,2	2 159,9	2 161,2	2 167,8	
- Prépayés	en milliers	910,9	878,5	897,1	873,8	
Cartes SIM M2M	en milliers	749,1	797,9	833,3	873,6	
Clients MVNO	en milliers	1 310,6	1 509,1	1 552,4	1 557,3	
Total Mobistar S.A.	en milliers	5 150,7	5 345,5	5 444,0	5 472,5	
Clients Orange Communications Luxembourg S.A.	en milliers	102,7	100,7	99,5	95,6	
Total groupe Mobistar	en milliers	5 253,4	5 446,2	5 543,5	5 568,1	
Clients internet mobile	en milliers	111,4	109,0	108,9	111,1	
Lignes en téléphonie fixe	en milliers	225,8	220,1	214,9	215,7	
Haut débit fixe	en milliers	41,7	38,4	34,9	33,6	
EVOLUTION DE L'ARPU						
ARPU mixte Mobistar (roaming visiteurs incl.)	en €/mois	23,4	23,9	23,9	24,3	
- ARPU postpayé (hors roaming visiteurs et IEW)	en €/mois	27,2	28,1	27,9	28,2	
- ARPU prépayé (hors roaming visiteurs et IEW)	en €/mois	13,8	14,1	13,6	13,4	
ARPU mixte Orange Communications Luxembourg (roaming visiteurs incl.)	en €/mois	41,9	41,0	39,1	37,1	
ETAT DU RESULTAT GLOBAL						
Chiffre d'affaires des services mobiles Mobistar	en millions d'€	240,3	246,2	243,7	245,0	975,2
Chiffre d'affaires des services non mobiles Mobistar	en millions d'€	24,5	24,4	21,0	20,5	90,4
Chiffre d'affaires de la téléphonie Orange Communications Luxembourg	en millions d'€	13,5	13,0	12,4	12,2	51,1
Total chiffre d'affaires de la téléphonie consolidé^(*)	en millions d'€	278,1	283,3	276,7	277,2	1 115,3
Total vente de matériel consolidé	en millions d'€	38,9	28,9	27,7	38,4	133,9
Total chiffre d'affaires consolidé	en millions d'€	317,0	312,2	304,4	315,6	1 249,2
EBITDA retraité consolidé	en millions d'€	66,1	74,3	77,3	57,2	274,9
Marge d'EBITDA retraité consolidé	% du chiffre d'aff. de la tél.	23,8%	26,2%	27,9%	20,6%	24,6%
EBITDA consolidé	en millions d'€	64,5	72,5	70,7	47,7	255,4
Marge d'EBITDA consolidé	% du chiffre d'aff. de la tél.	23,2%	25,6%	25,6%	17,2%	22,9%
Total résultat net consolidé	en millions d'€	9,2	15,0	12,3	6,8	43,3
Résultat par action calculé sur base du nombre d'actions en circulation à la fin du trimestre	en €/mois	0,15	0,25	0,21	0,11	0,72
Total investissements nets consolidés	en millions d'€	37,4	55,6	45,3	76,9	215,3
Ratio	% du chiffre d'aff. de la tél.	13,5%	19,7%	16,4%	27,7%	19,3%
Cash-flow organique	en millions d'€	11,6	1,5	23,1	-6,5	29,7

(*) Après élimination des transactions intra-groupe.

2015	T1 2015	T2 2015	T3 2015	T4 2015	Cumul annuel 2015
------	---------	---------	---------	---------	-------------------

EVOLUTION DE LA BASE CLIENTS

Clients mobiles Mobistar S.A.	en milliers	3 022,5			
- Postpayés	en milliers	2 163,3			
- Prépayés	en milliers	859,2			
Cartes SIM M2M	en milliers	739,8			
Clients MVNO	en milliers	1 710,0			
Total Mobistar S.A.	en milliers	5 472,3			
Clients Orange Communications Luxembourg S.A.	en milliers	95,9			
Total groupe Mobistar	en milliers	5 568,2			
Clients internet mobile	en milliers	111,5			
Lignes en téléphonie fixe	en milliers	206,4			
Haut débit fixe	en milliers	30,6			

EVOLUTION DE L'ARPU

ARPU mixte Mobistar (roaming visiteurs incl.)	en €/mois	23,9			
- ARPU postpayé (hors roaming visiteurs et IEW)	en €/mois	28,3			
- ARPU prépayé (hors roaming visiteurs et IEW)	en €/mois	12,2			
ARPU mixte Orange Communications Luxembourg (roaming visiteurs incl.)	en €/mois	37,8			

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

Chiffre d'affaires des services mobiles Mobistar	en millions d'€	237,8		237,8
Chiffre d'affaires des services non mobiles Mobistar	en millions d'€	21,4		21,4
Chiffre d'affaires de la téléphonie Orange Communications Luxembourg	en millions d'€	11,8		11,8
Total chiffre d'affaires de la téléphonie consolidé^(*)	en millions d'€	270,3		270,3
Total vente de matériel consolidé	en millions d'€	33,1		33,1
Total chiffre d'affaires consolidé	en millions d'€	303,4		303,4
EBITDA retraité consolidé	en millions d'€	69,9		69,9
Marge d'EBITDA retraité consolidé	% du chiffre d'aff. de la tél.	25,8%		25,8%
EBITDA consolidé	en millions d'€	68,8		68,8
Marge d'EBITDA consolidé	% du chiffre d'aff. de la tél.	25,5%		25,5%
Total résultat net consolidé	en millions d'€	11,8		11,8
Résultat par action calculé sur base du nombre d'actions en circulation à la fin du trimestre	en €/mois	0,20		0,20
Total investissements nets consolidés	en millions d'€	26,8		26,8
Ratio	% du chiffre d'aff. de la tél.	9,9%		9,9%
Cash-flow organique	en millions d'€	14,5		14,5

(*) Après élimination des transactions intra-groupe.

12. Glossaire

- (1) Le périmètre de consolidation a été modifié depuis le 30 juin 2014 et englobe Mobistar S.A. (100 %), Orange Communications Luxembourg S.A. (100 %), Smart Services Network S.A. (100 %) et IRISnet S.C.R.L. (comptabilisée selon la méthode de mise en équivalence – 28,16 %).
- (2) L'EBITDA et l'EBITDA retraité sont des agrégats financiers qui ne sont pas définis selon les normes IFRS. EBITDA retraité: EBITDA avant coûts de restructuration et de licenciement. Pour plus d'informations sur le calcul de ces agrégats et les raisons d'y avoir recours, voir point 3.2.
- (3) Bénéfice net moyen pondéré par action (IFRS).
- (4) Cash-flow opérationnel: EBITDA – investissements, frais de licence 800 MHz inclus.
- (5) Cash-flow organique = flux de trésorerie généré par l'activité, diminué des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles et augmenté des produits de cession d'actifs corporels et incorporels.
- (6) Average Revenue per User, revenu mensuel moyen par client (hors MVNO et cartes M2M/IoT).



**Transform
Deliver
Perform**

Pour plus d'informations :

Investor relations - Sidy Jobe :



+32 (0)2 745 80 92



ir@mail.mobistar.be

Presse - Jean-Pascal Bouillon :



+32 (0)473 94 87 31



corporate.mobistar.be/press



press@mail.mobistar.be



@PressMobistar



www.linkedin.com/company/3673

Mobistar (EURONEXT BRUXELLES : MOBB) est l'un des principaux acteurs du marché des télécommunications en Belgique et au Luxembourg. L'entreprise propose des produits et des services de télécommunications mobiles innovants à ses clients résidentiels abonnés et prépayés. Sur le marché professionnel, Mobistar fournit la téléphonie fixe sur le réseau DSL et l'internet à haut débit, se profile comme un opérateur de communications intégrées et propose un portefeuille de services de mobilité et de connectivité. Mobistar est également un opérateur wholesale et fournit à ses partenaires l'accès à son infrastructure et à ses capacités de service. Mobistar, dont le groupe Orange est le principal actionnaire, est cotée à la Bourse de Bruxelles.